

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

(Cadre de la procédure articles: [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#))



Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet.

Deux cas doivent être distingués selon le régime administratif applicable au projet:

a) Si le projet **relève d'une procédure administrative** au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000, le présent formulaire **sera joint au dossier** de demande d'autorisation, de déclaration ou d'approbation adressé au **service instructeur habituellement chargé de cette procédure**.

b) Si le projet **ne relève d'aucune législation ou réglementation distincte de Natura 2000**, le présent formulaire sera adressé au **Préfet du département** concerné.

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{er} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet **n'est pas susceptible** d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le **dossier d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Attention, dans le cas contraire, c'est à dire si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : _____

Adresse : _____

Commune et département : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Portable : _____

Email : _____

Nom du projet :

Etape 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé, sa destination ainsi que les activités ou opérations annexes.

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

b. Localisation du projet

Joindre **dans tous les cas** une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^{ème} et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Commune(s) : _____

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance des sites les plus proches ?

A _____ (m ou km) du site _____ n° de site : (FR _____)

A _____ (m ou km) du site _____ n° de site : (FR _____)

Le projet est situé à l'intérieur, en tout ou partie, d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site : _____ (n° de site : FR _____)

Site : _____ (n° de site : FR _____)

c. Étendue du projet (à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier)

- Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : _____ (m2)
- Longueur (si linéaire impacté) : _____ (m.)
- Emprises en phase chantier : _____ (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet générera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc

Pour les manifestations sportives ou de loisir : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues...)

d. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants.

Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...)

La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur la carte au 1/25 000^{ème} si possible).

- Destruction de milieux naturels (pelouses sèches, prairies ; boisements, haies...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) si oui, de quelle nature ?:

Autres atteintes possibles, lesquelles :

e. Période et durée envisagées des interventions

Période prévue :

Durée envisagée :

Activité diurne nocturne

Phasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :

f. Conclusion

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est **manifestement pas susceptible** d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

➔ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000).

➔ L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2, page suivante

b. Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

*Il s'agit de **décrire les incidences** prévisibles du projet mentionnées dans les tableaux précédents et **d'exposer les raisons** pour lesquelles l'activité est ou non susceptible d'avoir une incidence sur les habitats et les espèces identifiés.*

- Destruction ou détérioration d'habitat (milieu naturel) ou d'habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

- Destruction d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

- Perturbation d'espèces (reproduction, repos, alimentation ...) :

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : _____ Photo 4 : _____
Photo 2 : _____ Photo 5 : _____
Photo 3 : _____ Photo 6 : _____

c. Conclusion :

*Il est de la **responsabilité du porteur de projet** de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?

NON : ➔ Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

OUI : ➔ **l'évaluation doit être approfondie.** Un dossier d'évaluation complète des incidences devra être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration remise au service instructeur habituel de la procédure concernée ou adressé au Préfet de département si le projet ne relève d'aucune procédure distincte de Natura 2000.